



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## PME

Question écrite n° 17134

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les nécessaires mesures d'aides au développement économique dans les zones urbaines en difficulté. Lors du débat sur le projet de loi sur l'aménagement du territoire qui est passé à l'Assemblée nationale, le Fonds national d'aide à la création d'entreprise a été transformé en un Fonds national de développement des entreprises, doté de 4 millions de francs, qui selon le ministre du travail devraient permettre en année moyenne d'attribuer environ 80 000 prêts d'un montant de 50 000 F, et qui outre les zones rurales, comprendra les zones urbaines défavorisées. Une exonération pour cinq ans de la taxe professionnelle prévue pour 500 cantons en voie de désertification a été étendue aux zones urbaines défavorisées, ainsi que la suppression de la taxe sur les salaires que les associations installées dans ces zones prioritaires acquittent. Ainsi, il lui demande s'il envisagerait de faire du fonds Sofaris un fonds de garantie spécialisée pour les entreprises localisées dans ces zones urbaines en difficulté ou dans les zones rurales à privilégier. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer l'état de ses réflexions.

### Texte de la réponse

L'article 17 du projet de loi sur l'aménagement du territoire tel qu'il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale prévoit la création d'un fonds national de développement des entreprises, qui accorderait des prêts aux personnes qui créent, développent ou reprennent une entreprise, ainsi que des garanties directes ou indirectes d'emprunts contractés par des PME dans certaines zones prioritaires d'aménagement du territoire. La gestion des garanties devrait être effectivement confiée à la société française pour l'assurance du capital risque qui gère déjà plusieurs fonds de garantie à destination des PME-PMI. Les travaux et les réflexions se poursuivent dans ce sens. S'agissant de la dotation initiale du fonds, aucun montant n'a encore été fixé à ce jour.

### Données clés

**Auteur :** [M. Calvel Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17134

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1994, page 3729

**Réponse publiée le :** 26 septembre 1994, page 4775